

Calendrier des permanences dans les mairies de l'Emblavez

Choisissez votre date !

Permanences dans les mairies	2006	2007																							
		Déc.	Janv.	Févr.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.											
VOREY	de 9 h à 10 h 30	19	9	23	6	20	6	20	3	17	9	22	5	19	3	17	21	4	18	2	16	6	20	4	18
ROSIÈRES	de 14 h à 15 h	13	9	23	6	20	6	20	3	17	9	22	5	19	3	17	21	4	18	2	16	6	20	4	18
BEAULIEU	de 11 h à 12 h				20								19											20	
CHAMALIÈRES/LOIRE	de 11 h à 12 h				6								3												4
LAVOÛTE/LOIRE	de 11 h à 12 h		9						9												2				
MALREVERS	de 11 h à 12 h			6									5										6		
MÉZÈRES	de 11 h à 12 h																21								
ROCHE-EN-RÉGNIER	de 11 h à 12 h			23							22											16			
SAINTE-ETIENNE-LARD.	de 11 h à 12 h	19								17															
SAINTE-PIERRE-DUCH.	de 11 h à 12 h				20												17								18
SAINTE-VINCENT	de 11 h à 12 h							3																	

Il est possible de se rendre dans la permanence de son choix, quelle que soit sa commune de résidence ou la commune de l'immeuble.
Si vous ne pouvez pas vous libérer aux horaires indiqués ou si vous ne pouvez pas vous déplacer, il est possible de prendre rendez-vous au **04 71 09 80 17**.

Affranchir
au tarif
normal

Centre d'Amélioration du Logement
PACT-ARIM Haute-Loire
33, boulevard Président Bertrand
43000 LE PUY-EN-VELAY

Énergies renouvelables

Bois - énergie



Des subventions
du Conseil Général
du Conseil Régional
de l'ANAH
de la Communauté
de Communes

Un crédit d'impôt
(50% sur la fourniture)

Énergie solaire



Valoriser les maisons de bourg

Chaque fois que le bâti s'y prête, dégager un espace extérieur privatif (curetage d'une vieille dépendance, création d'une terrasse surélevée) le plus agréable et plus attractif.

La Communauté de communes vous aide.

Investissement locatif dans l'ancien

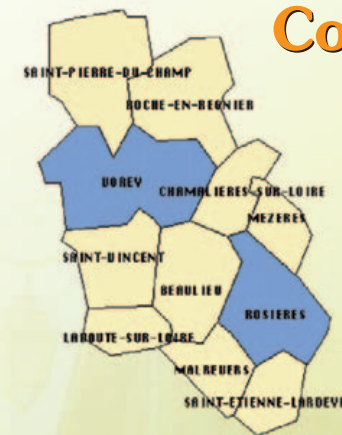
- Restructuration lourde
- Transformation en logements de locaux affectés à un autre usage.

Amortir jusqu'à 65%
de l'investissement
acquisition
+ travaux.



Le Centre d'Amélioration du Logement
PACT-ARIM Haute-Loire :
Un opérateur à votre service

Communauté de Communes de l'Emblavez



Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) 2006-2009

Des subventions et des avantages
pour les propriétaires privés

L'ANAH va injecter
1 200 000 € de subventions,
la Communauté de Communes
plus de 230 000 €
pour permettre la réhabilitation
de 200 logements privés.

- Aider les propriétaires de logements vacants à valoriser leur patrimoine ;
- Lutter contre l'abandon des immeubles, dans le parc existant des centres-bourgs ;
- Soutenir une offre locative de qualité ;
- Permettre à chacun d'accéder au confort dans son logement ;
- Lutter contre l'insalubrité ;
- Renforcer l'attractivité du territoire ;
- Œuvrer pour le développement durable dans l'habitat.

Réunions publiques d'information

Propriétaires, occupants ou bailleurs
Investisseurs, partenaires de terrain

Les logements concernés, les travaux subventionnables
Les subventions, les avantages fiscaux
Les cibles particulières
L'aide à la décision, les diagnostics

Judi 18 JANVIER 2007 à 18 h 45
Salle polyvalente de BEAULIEU

Professionnels du bâtiment et de l'immobilier
Investisseurs

Développer l'information auprès de vos clients
La politique technique
Les modalités administratives
Investir, pourquoi pas vous ?

Mercredi 10 JANVIER 2007 à 18 h 45
Salle polyvalente de BEAULIEU

■ Animateur d'OPAH :
Centre d'Amélioration du Logement PACT-ARIM Haute-Loire
Tél. 04 71 09 80 17 - Fax : 04 71 09 80 18

Communauté de Communes de l'Emblavez

L'OPAH

Une occasion à saisir

Madame, Monsieur,

Le développement de notre territoire est l'affaire de tous et l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH), qui commence aujourd'hui pour s'achever fin 2009, va permettre de poursuivre l'action entreprise en faveur de l'habitat.

Notre territoire a besoin de nouveaux logements locatifs pour accueillir des jeunes ménages, ou pour loger en centre-bourg des personnes retraitées qui veulent se rapprocher des services.

Les communes poursuivent leurs efforts d'aménagement des espaces publics et d'équipements, et avec la communauté de communes mettent en place des équipements au service de tous les habitants. Le patrimoine privé ne doit pas être en reste et l'OPAH est l'occasion de remettre à niveau le parc de logements encore inconfortables. Nos communes ont besoin que les propriétaires de logements vacants débloquent leur patrimoine, le remettent en état et contribuent ainsi à l'amélioration du cadre de vie.

Les propriétaires occupants modestes et les retraités doivent pouvoir améliorer leurs conditions de vie quotidienne et vivre dans un logement confortable et adapté.

Durant 3 ans, les propriétaires occupants ou bailleurs, les investisseurs vont pouvoir bénéficier de subventions majorées pour réaliser des travaux dans le logement qu'ils occupent ou en vue de la location.

Le Centre d'Amélioration du Logement PACT-ARIM Haute-Loire va continuer à mener une action d'information et de conseil pour vous permettre d'élaborer le meilleur projet pour remettre en état votre logement ou votre patrimoine.

La communauté de communes abonde les subventions de l'ANAH pour créer des logements locatifs, encourager l'adaptation du logement au vieillissement et appuyer les projets ayant recours aux énergies renouvelables.

Vous restez maître de la décision, mais j'invite chacun à entrer dans la dynamique de l'OPAH. Chacun y trouvera intérêt.

Jean-Paul BEAUMEL

Président de la Communauté de Communes

Propriétaires BAILLEURS

- Améliorer votre patrimoine locatif

Jusqu'à 40%
de subvention

- Lutter contre la vacance des logements

Une prime supplémentaire de
2 000 € par logement vacant
remis en location

- Un logement vacant se dégrade et se déprécie

Une fiscalité avantageuse

CONSEILS, AIDE À LA DÉCISION : venez nous rencontrer !

Vous obtiendrez des renseignements nécessaires (techniques, financiers, réglementaires). Vous pourrez ainsi avancer dans votre réflexion, affiner un plan de financement.

Centre d'Amélioration du Logement PACT-ARIM Haute-Loire

33 boulevard Président Bertrand
43000 LE PUY-EN-VELAY

Tél. : 04 71 09 80 17 - Fax : 04 71 09 80 18

Mail : pact-arim-haute-loire@wanadoo.fr

Propriétaires OCCUPANTS

- Améliorer votre confort quotidien dans votre logement

- Mise aux normes de confort (salle d'eau, WC, chauffage) ;

- Mise aux normes de sécurité ou de salubrité (mise aux normes électriques, ventilation, réseaux assainissement...)

- Maîtrise de l'énergie (isolation thermique, changement de menuiseries...).

Vous pouvez bénéficier d'un diagnostic thermique de votre habitation avant et après travaux.

De 20% à 50%
de subvention
sous conditions
de ressources

Adaptation du logement au vieillissement :

- ANAH : 20% à 30%
- Communauté de communes : 10%
- Caisses de retraite
- Crédit d'impôt

QUELQUES CONSEILS

Vous connaissez des personnes mal-logées, dans votre famille, votre voisinage ; encouragez-les à nous contacter. S'ils hésitent demandez-leur s'ils accepteraient que nous venions les rencontrer à domicile.

Vous avez un projet ?

- Prenez contact avec nous avant toutes démarches : votre budget dépendra des aides dont vous pourrez bénéficier.
- Ne commencez surtout pas les travaux avant d'avoir déposé un dossier et d'avoir obtenu les accords, vous perdriez le bénéfice de l'aide !
- Tenez compte des délais incompressibles, en particulier pour les autorisations d'urbanisme.

Ne laissez pas passer l'OPAH sans venir nous rencontrer et n'attendez pas les derniers mois.
Même si vous n'avez pas de projet immédiat,
**Si vous envisagez de vendre,
Si vous envisagez d'acheter ...
Venez vous renseigner !**

Questionnaire à retourner pour une demande de renseignements

M., Mme, Mlle Nom..... Prénom.....

Adresse personnelle.....

Code Postal..... Commune.....

Téléphone..... Email.....

Souhaitez des renseignements _____
sur l'amélioration éventuelle d'un logement :

Adresse du logement.....

Commune.....

Que j'occupe déjà comme résidence principale.....

Que je prévois d'occuper personnellement en résidence principale.....

Que je loue et où j'envisage des travaux

Qui est vacant et que j'envisagerais de louer après travaux

D'un local vacant affecté à un autre usage de transformer

en logement pour le louer

Statut

Propriétaire

Locataire

Achat envisagé

Achat depuis
moins de 2 ans

Retraité

Je dispose d'autres
revenus fonciers